

Société | L'Etat au secours du Villeneuvois Fuméolois



1,5 million d'euros de prêts bonifiés pour maintenir ou créer des emplois. Telle est l'enveloppe que le Fonds national de revitalisation du territoire (FNRT), a attribuée la semaine dernière au bassin du Villeneuvois Fuméolois. Touché de plein fouet par la crise économique, ce bassin de 12 000 habitants, situé au coeur du Lot-et-Garonne, vient de subir deux plans sociaux de l'usine de métallurgie de Fumel (145 licenciements) et des parquets Marty (99, après les 170 de l'été dernier) à Cuzorn en moins de deux mois.

Cette aide de l'Etat est donc une « bouffée d'oxygène » pour le territoire. Pendant trois ans, les entreprises locales pourront bénéficier de prêts bonifiés sans garanties, pour un montant global de 1,5 million d'euros, auprès de la banque Oséo. L'idée est d'accompagner des projets de développement ou de reprises d'activité, à une condition, qu'ils créent de l'emploi. « Ce sera un véritable levier pour le bassin économique du Villeneuvois Fuméolois dans le domaine du bois et de la sidérurgie », se félicite le préfet, Rémi Thuau, qui présidera le comité de pilotage local du dispositif.

Créer de l'emploi

Ainsi, il entend notamment soutenir les parquets Marty, premier fabricant français (256 salariés contre 500 il y a un an) et les fonderies Fumel D (211 salariés aujourd'hui), récemment sauvées par B4 Italia, les deux fleurons de l'économie locale, fragilisés par la crise. Des projets de développement ou de diversification sont actuellement à l'étude dans les deux entreprises. Des débouchés sont également envisagés dans l'agroalimentaire, un secteur porteur dans la région ou encore le BTP.

Une "goutte d'eau" au regard de la gravité de la situation

Selon Jean-Louis Costes, ce dispositif devrait être efficace. « On s'aperçoit que ce qu'il manque avant tout aujourd'hui pour que les entreprises créent de l'emploi, ce sont des facilités pour investir ». Pour preuve, « le dispositif Arcelor (qui proposait des prêts bonifiés de 5 000 € par emploi créé pour une durée de 5 à 7 ans, ndlr) nous a déjà permis de maintenir ou de créer 270 emplois en 18 mois », rappelle-t-il. Mais, « 1,5 million d'euros de prêts bonifiés ne suffiront pas à compenser les 400 emplois que nous avons perdus en six mois. C'est une goutte d'eau », avertit Pierre Camini, le président PS du Conseil général, qui a rencontré la semaine dernière Christine Lagarde, la ministre de l'économie à ce sujet. Jérôme Cahuzac, député-maire PS de Villeneuve-sur-Lot, a, quant à

lui, insisté sur « l'urgence sociale ». A cet effet, il a demandé à la ministre de compléter ce dispositif par le Contrat de transition professionnelle (CTP), qui permet aux salariés licenciés une prise en charge à 80 % du salaire brut pendant deux ans. Par ailleurs, tous deux lui ont suggéré de faire de l'ensemble du bassin une sorte de zone franche avec des exonérations fiscales et sociales. Pour l'heure, Bercy étudie la question.

Première réunion en juin

En attendant, la première réunion du comité de pilotage du Villeneuvois-Fumélois, aura lieu début juin. Les trois autres bassins retenus par le FNTR sont le Centre-Isère (1,5 million d'euros), le Sud Deux-Sèvres (2,5 millions) et le Pays Adour-Chalosse-Tursan (un million). Le FNRT est financé par le ministère de l'Économie et la Caisse des dépôts.

Nicolas César



Nicolas César

Crédit Photo : DR
Publié sur aqui.fr le 25/05/2009
[Url de cet article](#)